

Image not found or type unknown



Vente d'un appartement en viager

Par **delobelmahy**, le **10/12/2008** à **11:44**

Bonjour, je souhaiterais avoir des informations sur la vente en viager.

Premièrement l'âge est il une clause de non vente, j'ai 68 ans.

Puis, atteint d'une maladie grave est ce que cela peut empêcher la vente en viager.

Enfin quels impôt suis-je redevable en tant que vendeurs, sachant que je suis non imposable de par mon handicap.

Cordialement, M de lobel mahy